

COMMUNE DE BILTZHEIM

ARRÊTE MUNICIPAL

N° 11/2021

Portant MODIFICATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION DANS LA RUE DE COLMAR

Le Maire de la commune de BILTZHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2542-1 et suivants

Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière,

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1967 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Considérant la demande de SAFEGE SAS – 15 rue de Copenhague – 67300 SCHILTIGHEIM pour le compte de l'entreprise, en charge des travaux PRESTATIONS DE MESURES HYDRAULIQUES – 59 rue de Bressolles à DAGNEUX (01120)

A R R E T E

Art. 1 : Du 12 mars au 30 avril en diurne au débouché de la rue de Colmar sur la RD3 les sites mentionnés dans mon précédent mail,
Et du 12 mars au 30 avril en nocturne sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir intervenir sur tous les tampons.

Ces interventions, de courtes durées, feront l'objet d'une restriction de circulation et une interdiction de stationnement des véhicules.

Art.2 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'Entreprise chargée de la réalisation des travaux, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus, avec la mise en place de signalisation lumineuse durant les interventions nocturnes.

Art. 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 4 : Ampliation à :

Conseil Général Direction Départementale Territoriale Unité Routière à Ensisheim
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ENSISHEIM
Brigades vertes
Aux riverains
A afficher
Archives de la commune.
Société SAFEGE SAS
Entreprise PRESTATIONS DE MESURES HYDRAULIQUES.

Biltzheim, le 25 février 2021

Le Maire
Gilbert VONAU.

